

ACCES A L'ÉPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Pour continuer à bénéficier d'un accès à l'épicerie sociale et solidaire, vous devez prendre rendez-vous avec l'assistant-e social-e du Crous.

Pour prendre RDV se connecter à l'adresse suivante

<https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr>

L'accès aux épiceries sociales et solidaires est soumis à des critères sociaux, c'est pourquoi vous devrez fournir les justificatifs de votre situation :

Liste des justificatifs à fournir à l'assistant-e social-e du Crous

A fournir obligatoirement	
	Certificat de scolarité 2021 2022
	Pièce d'identité
	Relevé de compte des 2 derniers mois
	Justificatifs de charges s'ils n'apparaissent pas sur les relevés (loyer, énergie, téléphone, assurance)
	Attestation sur l'honneur de participation au loyer pour les étudiants logés chez un ami
En fonction de votre situation	
	Notification de bourse
	Dernière fiche de salaire
	Convention de stage
	Fiche de salaire job été si demande avant le 31/12
	Attestation de la CAF, (si dossier toujours en cours de traitement : récapitulatif de la demande ou document de la CAF précisant l'état de votre dossier)
	Justificatifs de dettes et plan d'apurement
	Echéancier de remboursement de d'emprunt

D'autres documents pourront être demandés par l'assistant-e social-e en fonction des situations